

**EXTRAIT DE DÉCISION DIFFUSÉ AU
BULLETIN OFFICIEL DES DÉCISIONS
SUR LE SITE INTERNET DE L'EPSF**

Numéro de dossier	Date de décision
Réf : 2019040001	14/06/2019

Référence de la décision : A/CT/2019-06-293

Délivrance d'un certificat de sécurité parties A et B à la société OPEN RAIL :

A été délivré, à la demande de la société OPEN RAIL, un certificat de sécurité parties A et B, afin de pouvoir assurer des services de transport ferroviaire de fret, y compris le transport de marchandises dangereuses, à l'exclusion de la classe 7, et à l'exclusion de transports exceptionnels sur le réseau ferré national.

Ce certificat de sécurité est valable jusqu'au 14 juin 2024.